

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : j-morissetteracine-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/95c29149a7c2ae2206b50155>

Date d'obtention : 2025-09-17 17:12:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode bienveillante et une prise en charge rapide pour les victimes et/ou ceux et celles qui l'entourent. Elle respecte également l'intégrité de l'adolescent(e) en interdisant aux personnels de l'école, quart policier ou autre de regarder les images intimes. Le questionnaire offre également des questions objectives qui pourront aider à l'enquête ou aux interventions suivant la dénonciation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'offre un outil clé en main qui facilitera grandement mes futurs interventions. J'aime avoir un protocole clair pour des situations d'urgence. Cette formation m'aidra également à ne pas sauter d'étapes dans mon intervention puisque les étapes du protocole sont simples et claires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à garder la confidentialité de la victime et celle de l'instigateur. Il est important également d'intervenir sans jugement et d'expliquer aux jeunes concernés les étapes d'intervention.